



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 3 décembre 2025

Procès-verbal N° 17

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, M. Jean-Claude PIBOIN, Guy MARTIN

Excusés : MM. Bernard MAY, Lionel ERAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.

Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

RAPPEL : à compter du 2 novembre 2025 et jusqu'à fin février 2026, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h00.

La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.

1 – MATCHS NON JOUÉS

Suite à l'annulation générale des rencontres du 23 novembre 2025, la Commission repositionne l'ensemble des matchs de cette journée au dimanche 8 février 2026.

Départemental 2 poule A

VARZY 1 / MARZY 1 – match n° 50466.1 du 16/11/25 (terrain impratic.) – fixé au 21/12/25 à 14h30

Départemental 3 poule A

FC IMPHY 1 / TANNAY 1 – match n°50502.1 du 26/10/25 – fixé au 21/12/25 à 14h30

Départemental 3 poule B

E. ST REVERIEN 1 CORBIGNY 3 / OLYMPIQUE ST MARTIN 1 – match n°50001.1 du 21/09/25 – fixé au 21/12/25 à 14h30

COSSAYE 1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 - match n°53956330 du 09/11/25- fixé au 21/12/25 à 14H30
NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 / E. ST REVERIEN 1 CORBIGNY 3 – match n° 50026.1 du 16/11/25 – fixé au 01/02/26 à 14h30

Départemental 4 poule A

CHATEAUNEUF 1 / LUTHENAY 2 – match n° 54694972 du 16/11/25 – fixé au 21/12/25 à 14H30

Départemental 4 poule B

CELTIC HAUT MORVAN 1 / LUZY 2 – match n°54692476 du 09/11/25 (terrain impratic.) – fixé au 21/12/25 à 14H30

COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

LUTHENAY 1 / ALLIGNY ST AMAND 1 – match n°55161573 du 30/11/25

La Commission prend connaissance du mail de LUTHENAY le 28/11 à 19h02 informant le club adverse, les arbitres et la Commission que le terrain était impraticable suite décision de la municipalité.

Aucun arrêté municipal (document officiel) n'était joint au courriel.

La Commission a relancé le club en date du 02/12/25 afin que ce dernier transmette le document officiel justifiant l'impraticabilité du terrain. Le document a été réceptionné au secrétariat le 03/12/2025.

La Commission inflige une amende de 50.00€ pour non-respect de la procédure de déclaration de terrain impraticable.

La Commission repositionne cette rencontre au 21/12/25 à 14h30.

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Départemental 3 poule A

VARZY 2 / TANNAY 1 – match n°53960226 du 7 décembre 2025.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser la rencontre et que cette dernière se déroule à TANNAY à 12h30

Accord de la Commission.

Match retour à VARZY.

Départemental 4 poule B

CHATILLON 2 / LUZY 2 – match n°54692485 du 7 décembre 2025

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser la rencontre et que cette dernière se déroule à LUZY à 14h30.

Accord de la Commission.

Match retour à CHATILLON.

3 – FORFAIT

Coupe du Conseil Départemental

CELTIC HAUT MORVAN 1 / ST BENIN 1 – match n° 55161577 du 30 novembre 2025

Forfait déclaré de CELTIC HAUT MORVAN.

Match perdu 0-3.

Amende 40€.

ST BENIN qualifié pour le prochain tour.

Conformément au règlement de la Coupe du District en vigueur, le club de CELTIC HAUT MORVAN ne pourra prendre part à cette compétition.

4 – COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

Suite au forfait des équipes du CELTIC DU MORVAN, SAUVIGNY et de ST PERE de la Coupe Du Conseil

Départemental, il n'y aura pas de 1^{er} tour de la Coupe Du District, 32 équipes qualifiées directement au 2eme tour (VOIR REGLEMENT PAGE 110) , qui se jouera le 25/01/26.

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – CONSTITUTION DES POULES – 2EME PHASE

Suite à l'annulation générale des rencontres du 23 novembre 2025, la Commission fige les classements arrêtés à l'issue de la journée 5 (fin de la 1^{ère} phase du Critérium).

En conséquence, la Commission procède à la constitution des poules pour la seconde phase :

- **Poule Elite** : CLAMECY 1 / FC NEVERS 2 / E. CORBIGNY CHATEAU 1 / BRASSY 1 / COULANGES 1 / DECIZE 1
- **Poule Consolante** : GUERIGNY URZY 1 / VARZY 1 / ST REVERIEN 1 / E. AFGP58 1 / ESN58 1 / CHARRIN 1

La 2ème phase commencera le dimanche 14 décembre 2025.

2 – COURRIEL

- Du club de GUERIGNY : organisation d'un tournoi féminin le 01/05/26
- Du club de BRASSY : la Commission est au regret de ne pouvoir donner une réponse favorable à la demande du club, en raison du refus du 3ème de la poule B et du nombre d'équipes constituant les groupes de la 2ème phase (6 par poule).

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 A 17H15

Le Président
PINGUET Michel



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.